



Recrutement du sous récipiendaire Droits Humains

TERMES DE REFERENCE

Table des matières

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II- OBJECTIFS DE LA MISSION	3
III- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION.....	Erreur ! Signet non défini.
IV- LIEU	Erreur ! Signet non défini.
V- DEROULEMENT DE LA MISSION.....	3
VI- MANDAT DU CABINET.....	Erreur ! Signet non défini.
VII- LIVRABLES	Erreur ! Signet non défini.
VIII- CALENDRIER DE LA CONSULTATION.....	Erreur ! Signet non défini.
IX- PROFIL DU CONSULTANT	Erreur ! Signet non défini.
X- INSTRUCTION AUX POSTULANTS	Erreur ! Signet non défini.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, dont la population s'élève à 23,3 millions d'habitants, souffre d'une épidémie généralisée de l'infection à VIH avec environ 3,7 % de ses habitants qui sont séropositifs. La séoprévalence du VIH est particulièrement élevée parmi les populations clés : 11,4 % chez les professionnelles du sexe, et 11,6 % parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. Malgré la gratuité et la disponibilité du traitement antirétroviral sur l'étendue du territoire ivoirien, seul 40 % des personnes vivant avec le VIH en bénéficient. Ce faible taux d'accès au traitement peut s'expliquer par les difficultés majeures, notamment : i) l'accès limité des populations clés aux services de prise en charge du VIH ; et ii) un environnement juridique difficile en matière de droits humains.

Afin de soutenir l'effort du pays sur les problématiques spécifiques liées aux droits humains des personnes infectées par le VIH, des populations clés et des personnes hautement vulnérables face au VIH, le Fonds Mondial de Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a octroyé à la Côte d'Ivoire, les « fonds catalytiques » additionnels à la subvention NFM2 (nouveau modèle de financement phase 2). Alliance Côte d'Ivoire, bénéficiaire principal des subventions NFM2 VIH et TB pour le volet communautaire, a en charge la mise en œuvre de ce fond catalytique qui devrait se faire avec l'appui d'un sous récipiendaire.

Par ailleurs, Alliance Côte d'Ivoire soutient un observatoire communautaire d'accès aux traitement animé par la Plateforme des réseaux et faitières engagées dans la lutte contre le sida et les autres pandémies couvrant l'ensemble des 20 régions sanitaires que compte le pays. Cet observatoire communautaire s'appuie sur 20 délégués régionaux et 10 délégués départementaux chargés de relever les cas de ruptures de stocks de médicaments, d'intrants et la non application des directives de gratuité concernant l'infection à VIH, la tuberculose et le paludisme. Afin de renforcer l'action de cet observatoire qui jouit d'une reconnaissance des autorités sanitaires nationales, qui dispose d'un bon ancrage communautaire et d'une bonne connaissance du terrain, les capacités de la Plateforme seront renforcées afin qu'elle intègre la problématique des violations des Droits humains lié au VIH.

Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé pour le recrutement d'une structure capable d'apporter l'expertise nécessaire à la mise en œuvre efficiente des fonds catalytiques droits humains sur la période de janvier 2019 à décembre 2020.

II. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal du projet droits humains est de réduire les obstacles qui entravent l'accès aux services de santé des populations clés et des populations vulnérables en relation avec le VIH.

III. POPULATIONS CIBLES

Les populations ciblées par les Fonds catalytiques sont les suivantes :

- ✚ Les Hommes ayant les rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) ;
- ✚ Les Travailleuses de sexes (TS) ;
- ✚ Les Usagers de drogues (UD) ;
- ✚ Les personnes vivant avec le VIH ;
- ✚ Les jeunes filles exploitées sexuellement (JFVES).

IV. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du projet sera de la responsabilité technique du Sous récipiendaire Droits Humains (SR DH). Il travaillera en étroite collaboration avec l'observatoire communautaire de la Plateforme des réseaux et faitières de lutte contre le VIH et les autres pandémies en Côte d'Ivoire, auquel il apportera un appui technique continu sur les questions liées aux Droits Humains (notification et gestion des cas de violation des DH et VBG). Dans ce cadre, en s'appuyant sur des experts internes et/ou externes (magistrats, avocats, conseillers juridiques, chargés de suivi-évaluation etc), il renforcera les capacités de la Plateforme sur les aspects juridiques et de monitoring des cas de violations de DH et VBG.

La Plateforme aura la responsabilité d'identifier des parajuristes dans 39 districts sanitaires au sein des ONG sous-sous récipiendaires (SSR) de la subvention NFM2 VIH, membres de ses réseaux et faitières. La liste de ces ONG locales et partenaires se trouve au point suivant (VI). Il est à noter que les ONG locales (SSR) mènent déjà des interventions de prévention du VIH, de soins et soutiens aux PVVIH, aux jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle, aux Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, aux travailleuses de sexe et aux usagers de drogues. Il s'agira d'un renforcement de leur mandat avec la prise en compte des problématiques de violations des droits humains et de lutte contre les VBG.

Le SR DH mettra en place un circuit de prise en charge s'appuyant sur un réseau de juristes et de forces de l'ordre (policiers et gendarmes) capables de travailler avec les parajuristes pour faciliter l'assistance juridique et judiciaire. De même, des liens devront être établis avec les centres sociaux des localités pour faciliter la prise en charge holistique. Pour ce faire, le SR devra mobiliser les compétences locales impliquées dans la prise en charge des cas de violation des DH et VBG pour une prise en charge efficiente des cas. Les parajuristes qu'en à eux, identifieront les cas, les référeront dans le circuit de prise en charge, feront le suivi de la prise en charge et la documentation du processus.

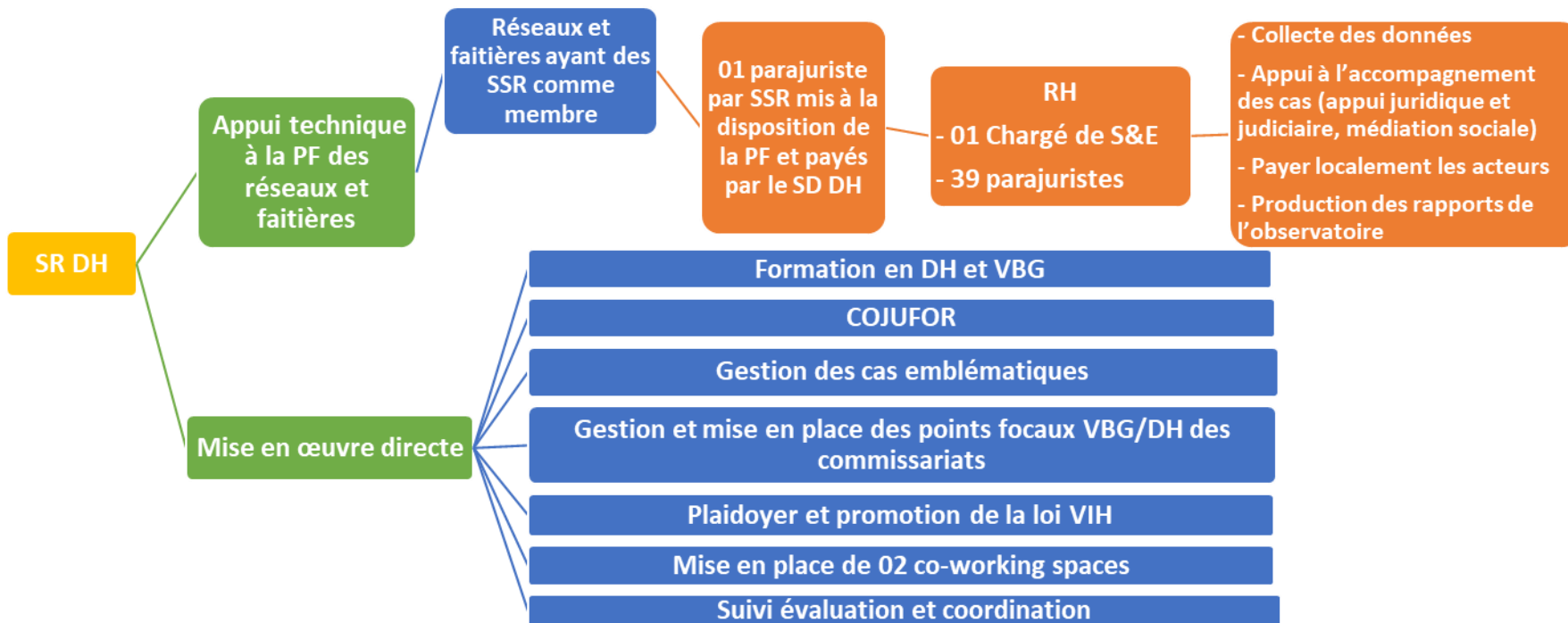
Tableau 1 : Synthèse de la répartition des rôles entre le SR DH et la Plateforme pour l'observatoire

<i>SR DH</i>	<ul style="list-style-type: none">- Formation, coaching et supervision de la plateforme ;- Formation de 39 parajuristes en DH et VBG et sur le rapportage des cas de violations des DH et VBG liés au VIH- Formation de 50 points focaux des commissariats et gendarmeries sur la prévention et la prise en charge des VBG.- Mise en place du circuit de prise en charge et de monitoring des cas de violation des DH et de VBG en impliquant les centres sociaux;- Mobilisation et sensibilisation des acteurs impliqués à la prise en charge des cas de violation des DH et VBG;- Coaching des acteurs formés et des SSR pour une mise en œuvre réussie des activités de prise en charge juridique, judiciaire et de médiation.
<i>PLATEFORME</i>	<ul style="list-style-type: none">- Gestion quotidienne de l'observatoire communautaire d'accès au traitement et de violation des droits humains;- Identification des parajuristes et présentation aux autres acteurs de la société civile et aux autorités au niveau local ;- Sensibilisation et mobilisation des SSR et autres ONG locales membres des réseaux et faitières pour une bonne exécution des activités suivantes :

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des cas par les parajuristes en lien avec les acteurs communautaires locaux; ✓ Référence dans le circuit de prise en charge ; ✓ Facilitation de l'assistance juridique et judiciaire ; ✓ Médiation familiale ; ✓ Suivi de la prise en charge des cas ; ✓ Documentation. - Production du rapport de l'observatoire. - Supervision du travail des SSR et des parajuristes par les réseaux membres de la Plateforme (activité complémentaire à celle prévue dans le cadre de l'observatoire du NFM2 VIH)
--	---

Outre, le renforcement de l'observatoire de la Plateforme des réseaux et faitières pour la prise en compte des droits humains, le SR DH mettra en œuvre directement plusieurs activités techniques.

Dispositif de mise en œuvre :



PF : Plateforme ; DH : Droits Humains ; COJUFOR : COnsultation JURidique FOraine

V. DISTRICTS ET ONG LOCALES DE MISE EN OEUVRE

Le SR Droits Humains interviendra dans trente-neuf (39) districts sanitaires en s'appuyant sur les ONG locales suivantes :

	DISTRICTS	ONG LOCALES
01	ABOBO EST	SOLIDARITE PLUS / MdM
02	ABOBO OUEST	LUMIERE ACTION / MdM
03	ALEPE	DJATAN / ESPACE CONFIANCE
04	BANGOLO	MANE DU JOUR / EPE
05	BIANKOUMA	ODAFEM / EPE
06	DIDIEVI	EOUKA EOUN
07	TIEBISSOU	SDT
08	TOUMODI	ESPOIR POUR LES ENFANTS
09	TOULEUPLEU	CEEDEB / DED
10	GUIGLO	CEEDEB
11	KOUIBLY	ODAFEM
12	DUEKOUÉ	BEDP
13	DABAKALA	NOTRE ECOLE
14	KATIOLA	FEE
15	ISSIA	VIF
16	MINIGNAN	ODAFEM
17	VAVOUA	JELCOS
18	ODIENNE	ODAFEM / BLETY
19	TOUBA	NOUTOUS
20	ZUENOULA	FEMME ACTIVE
21	KORHOGO	ARN / SOUNYEGNON
22	FERKESSEDOUKOU	SAVANE COMMUNICATION
23	DANANE	NOUTOUS / EPE
24	MAN	ASAPSU
25	SEGUELA	JELCOS / ESPOIR POUR LA SANTE
26	ABOISSO	ELOE
27	ADIAKE	WANEZI / ESPACE CONFIANCE
28	GRAND BASSAM	VILLAGE ESPOIR / MdM / ESPACE CONFIANCE
29	DIVO	ASD
30	BOUNDIALI	IDEAL
31	TINGRELA	ASAL
32	AGBOVILLE	RUBAN ROUGE
33	ADZOPE	RUBAN ROUGE
34	COCODY-BINGERVILLE	MdM (Medecins du Monde)
35	TREICHVILLE-MARCORY	MdM
36	KOUMASSI-PORTBOUET-VRIDI	MdM
37	ADJAME-PLATEAU-ATTECOUBE	MdM
38	YOPOUGOU OUEST-SONGON	MdM
39	YOPOUGON-EST	MdM

VI. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

	MODULES	INTERVENTIONS	ACTIVITES
01	Programmes de prévention complets destinés aux professionnels du sexe et à leurs clients	Lutte contre la stigmatisation, la discrimination et la violence contre les professionnels du sexe	Médiation sociale et familiale pour l'intégration familiale des HSH, PVVIH, JFVES victimes de rejet
02	Programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services VIH	Amélioration des lois, des réglementations et des politiques relatives au VIH et à la co-infection VIH/tuberculose	Sensibiliser la population autour de cas Emblématiques de résolution de cas de violation des droits humains liés au VIH
03			Campagne de plaidoyer en vue d'un environnement juridique et politique favorable sur la base des données de l'observatoire
04			Campagne de promotion de la loi VIH
05		Réduction de la stigmatisation et de la discrimination	Notification et résolution des cas de violences à l'endroit des populations clés, PVVIH et jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle réalisées par les points focaux des commissariats
06			Suivi de la documentation des cas de VBG
07			Formation de parajuristes sur le rapportage des cas de violations des DH et VBG liés au VIH
08			Sensibilisation et orientation des EP/ASC (MSM, TS, PVVIH, JFVES et UD) sur la notification des cas de violation de DH et VBG
09			Mise en ligne de l'outil de rapportage de l'observatoire des droits humains pour la lutte contre le VIH/sida
10			Documentation et investigation des cas de violation des DH auprès des KP, PVVIH, et JFVES par les parajuristes référents
11			Acquisition de tablette pour les référents parajuristes

12			Formation des points focaux des commissariats/gendarmerie des localités du projet sur la prévention et la prise en charge des VBG/exploitation sexuelle des jeunes filles de 15-24 ans.
13		Sensibilisation des législateurs et des agents de la force publique	Atelier d'échange des magistrats et régisseurs sur la thématique des populations clés et VBG
14			Sessions d'échanges et de sensibilisation en direction des élèves policiers, militaires, gendarmes et personnel pénitentiaire en fin de formation sur les droits humains liés au VIH
15			Services juridiques liés au VIH et à la co-infection VIH/tuberculose
16	Systemes de santé résilients et pérennes : ripostes et systemes communautaires	Mobilisation sociale, renforcement des liens communautaires, de la collaboration et de la coordination	Aménagement et appui au fonctionnement de 2 co-workings spaces (couveuses) en faveur des associations identitaires
17	Gestion des subventions	Gestion des subventions	Fonctionnement du SR-DH (fonctionnement, salaire et Frais de gestion)
18			Acquisition de matériel
19		Politiques, planification, coordination et gestion des programmes nationaux de lutte contre les maladies	Réunion de coordination des acteurs de mise en œuvre et partenaires du SR-DH
20			Réaliser des activités de supervision par le SR-DH

VII. RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELS

Le SR Droits Humains travaillera avec une équipe projet de quatre (04) personnes comme suit :

- 1 Coordonnateur/ chargé de programme
- 1 Charge de suivi et Evaluation
- 1 Comptable/Gestionnaire de Subvention
- 1 Chauffeur

Au niveau terrain, il devra s'appuyer sur les parajuristes et les points focaux des commissariats.

Cependant, un aménagement de cette équipe pourrait être proposé par le SR DH.

Un véhicule 4X4 sera mis à la disposition du SR DH, de même que deux kits informatiques et les outils de collecte des données.

VIII. SUIVI ET EVALUATION

Le SR DH sera assujéti à un cadre de performance avec des indicateurs contractuels. Il devra fourni trimestriellement un rapport d'activité et un rapport financier mensuel.

IX. CRITERES D'EVALUATION

CRITERES	NOTATION
EVALUATION ADMINISTRATIVE (10 points)	
Récépissé de déclaration au Ministère de l'Intérieur ou accord de siège dans le domaine de la santé et des droits humains	3 points
Statuts et Règlements Intérieurs attestant des droits humains comme domaine d'intervention ou objectif de l'organisation	4 points
L'organigramme fonctionnel régulier de l'organisation	1 point
3 lettres de recommandations d'organisations ou d'institutions attestant de l'exécution d'activité en lien avec les droits humains et la santé	2 points
EVALUATION TECHNIQUE (70 points)	
Pertinence de l'expérience, de la capacité institutionnelle et la qualité des CV de l'équipe	15 points
Description de la situation sur les droits humains en lien avec le VIH et la tuberculose en Côte d'Ivoire	5 points
Approches et dispositifs de mise en œuvre proposés par le SR pour la réalisation des stratégies et activités proposées dans les TDR	23 points
Chronogramme de mise en œuvre	5 points
Pérennisation	5 points

Suivi-évaluation	12 points
Gestion des risques	5 points
EVALUATION FINANCIERE (20 points)	
Preuve d'un compte bancaire au nom de l'organisation (RIB)	1 point
Attestation de situation bancaire	2 points
La liste des signataires du compte	1 point
Plan d'action budgétisé détaillé et les résumés par modules et catégories de coûts (budget équilibré et cohérent)	10 points
Approvisionnement en bien et en services	3 points
Gestion de subvention	3 points
ANALYSE DES CAPACITES SUR SITE (obtenir un score minimal de 70%)	

La note minimale technico-administrative requise pour être qualifiée à l'évaluation financière est de 70 points sur 80.

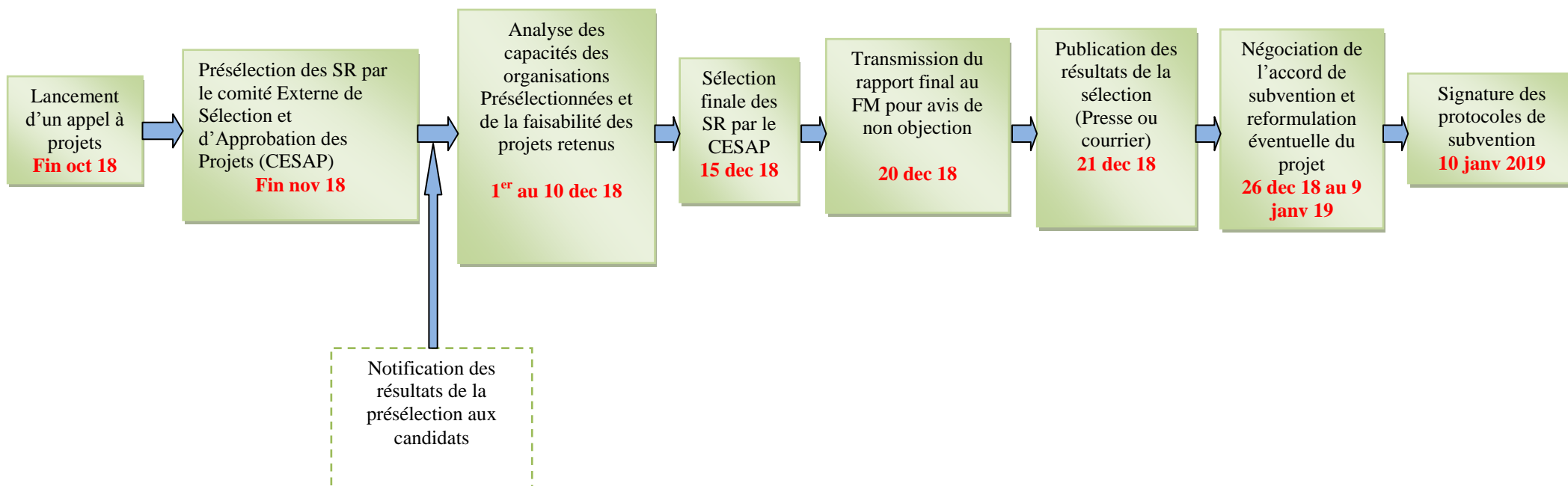
Le candidat venant en tête sera soumis à une évaluation des capacités sur site selon l'outil national d'évaluation des capacités des ONG du Ministère de la santé et de l'Hygiène publique. La confirmation du recrutement sera conditionnée à un score minimal de 70%.

Le comité de sélection se réserve le droit de sursoir au recrutement du candidat venant en tête en cas d'évaluation des capacités non concluante, et de procéder à l'analyse d'un autre candidat.

X. INFORMATIONS SPECIFIQUES

- Budget : 900 000 Euros
- Période de mise en œuvre : du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 (24 mois)
- Couverture géographique : 39 districts sanitaires.

XI. PROCESSUS DE SELECTION



XII. INSTRUCTION AUX CANDIDATS

Les postulants devront soumettre au plus tard **xx** une proposition comportant :

Proposition Technique :

- Formulaire de demande. ;
- Plan de travail ;
- CV de l'équipe projet ;
- Joindre en annexe tous les documents ;

Proposition Financière

- Proposition financière précisant tous les détails budgétisés en FCFA et en Euro.

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le **xx** à l'adresse ci-dessous indiquée.

A l'attention de Madame la Directrice Exécutive :

Alliance Côte d'Ivoire, II Plateaux,
7è tranche, après le bureau Sodeci en allant au quartier Zinzou,
08 BP 2046 Abidjan 08,
Tel : +225 22 52 85 70

NB : Les dossiers de candidature devront porter la mention

« **PROPOSITION SR DROITS HUMAINS – FONDS MONDIAL-NOM DU DEMANDEUR** »
